



Linx

Revue des linguistes de l'université Paris X Nanterre

43 | 2000

Linguistique de l'écrit, linguistique du texte

Pro-gramme

Jacques Anis



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/linx/1037>

ISSN : 2118-9692

Éditeur

Presses universitaires de Paris Nanterre

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2000

Pagination : 11-14

ISSN : 0246-8743

Référence électronique

Jacques Anis, « Pro-gramme », *Linx* [En ligne], 43 | 2000, mis en ligne le 06 juillet 2012, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/linx/1037>

Ce document a été généré automatiquement le 30 avril 2019.

Département de Sciences du langage, Université Paris Ouest

Pro-gramme

Jacques Anis

- 1) 1) Le remplacement des modèles statiques du structuralisme par des modèles cognitifs prenant en compte la diversité des stratégies du sujet ; on reconnaît ainsi dans l'autonomisme et la phonographie la traduction théorique des pratiques différenciées mises en œuvre par les scripteurs-lecteurs.
- 2) Ce recentrage sur les pratiques réelles s'exprime à travers le développement d'une sociolinguistique de l'écrit : ainsi Lucci et Millet nous parlent de l'« orthographe de tous les jours »¹. La psycholinguistique de l'écrit montre également sa vitalité dans une récente livraison de *Langue française* intitulée « L'orthographe et ses scripteurs »².
- 2) Une tendance au décloisonnement des disciplines qui se traduit pour l'écrit dans la notion de *literacy*, celle-ci permettant d'associer la linguistique, l'anthropologie, la psychologie cognitive et la pédagogie.
- 4) Ce que J.-L. Chiss explicite ainsi :

C'est dire la pertinence du débat entre les ethnologues de l'écriture, les linguistes de l'écrit et les psychologues de la cognition qu'autorise l'espace ouvert par le concept de « literacy » où il s'agit d'ausculter la relation entre certaines civilisations et les changements relatifs aux modes et aux moyens de communication, en particulier à l'acquisition de différentes formes de l'écriture et à leur influence éventuelle sur les processus cognitifs et sur la vie sociale en général.³
- 5) Des synthèses peuvent s'esquisser, qui permettent de réévaluer la place de l'écrit : on citera notamment Olson, dont l'ouvrage⁴, s'appuyant sur les travaux de Goody, Ong et d'autres, propose une nouvelle vision de l'histoire de l'écriture et des relations entre le linguistique et le scriptural. Citons par exemple ce passage :

La thèse que je voudrais développer dans le présent chapitre est que l'on pense le langage oral en utilisant des concepts et des catégories venus des systèmes d'écriture et pas l'inverse. La conscience des structures linguistiques est un produit du système d'écriture et non une condition préalable à son développement. [...] D'abord, que les systèmes d'écriture se développent pour se souvenir ou pour communiquer, mais que, parce qu'ils sont, ils offrent un modèle à la fois à la langue et à la pensée. Lorsque que nous réfléchissons à notre propre langue ou à notre

propre pensée, nous utilisons des catégories de notre système d'écriture. Seconde hypothèse : les écritures, dont l'alphabet, ont évolué lorsqu'elles ont tenté d'utiliser un système graphique conçu pour être « lu » dans une langue précise, et qui lui était bien adaptée, pour transmettre des messages destinés à être « lus » dans une autre langue, pour laquelle il ne l'était pas. Enfin, le développement d'un moyen fonctionnel pour communiquer au moyen de marques visibles est toujours l'occasion de découvrir les structures de la parole susceptibles d'être représentées. C'est ce qu'ont pu indiquer certains auteurs, parmi les plus révolutionnaires dans ce domaine [...], lorsqu'ils ont parlé de l'écriture comme précédant la parole ».

- 6 3) La prise en compte de la diversité des écritures et notamment la fin de l'alphabétocentrisme, que Harris appelle « tyrannie de l'alphabet » et qui selon lui enferme la diversité des écritures dans un grossier évolutionnisme⁵. Chiss (loc. cit. note 3) évoque « la relativisation des pouvoirs spécifiques de l'alphabet dans de nouvelles optiques comparatives ».
- 7 4) Le dynamisme des approches sémiologiques/sémiotiques. Des contributions très diverses (Harris, Ruiz, Christin⁶) se réclament de la sémiologie. On peut y trouver des apports substantiels aux savoirs de l'écriture, tels que la critique de certaines approches linguistiques, la focalisation sur les interactions entre le texte et l'image et l'attention portée à la matérialité de l'écriture.
- 8 Les limites de l'espace imparti – la moitié d'une livraison de *Linx* – ne permettent pas d'explorer toutes les directions que nous venons d'évoquer, mais on y retrouvera, nous l'espérons, quelque chose de la dynamique globale.
- 9 Si la sémiographie, nous dit J.-P. Jaffré, est l'expression d'« une demande universelle dictée par les impératifs de la communication écrite : doter le lecteur de signes graphiques aussi distincts que possible », « il n'y a a priori aucune différence entre un logogramme sumérien et un mot du français écrit. » Pour l'auteur, qui examine de ce point de vue des écritures aussi diverses que l'écriture du chinois, du japonais, du français ou du sumérien, tout système d'écriture met en œuvre et articule les deux principes de la phonographie et de la sémiographie. La phonographie s'avère, cependant, en dernière instance, comme un passage obligé vers une sémiographie qui semble être la raison d'être de l'écriture.
- 10 Confier l'écriture à la sémiologie, comme le fait explicitement un passage bien connu du *Cours de linguistique générale*, peut être une façon élégante de l'exclure de la linguistique et un sémiologue hostile à la linguistique pourrait s'en prévaloir pour arracher son objet à cette discipline. La position adoptée par J. Anis est d'esquisser une sémiolinguistique qui puise dans la sémiologie une méthodologie d'analyse des signes de l'écriture et une ouverture vers les systèmes de signes non verbaux.
- 11 Un petit nombre d'écritures ont une origine datée, c'est le cas de l'écriture coréenne appelé *Hangul* (1446), qui offre de surcroît une particularité plus intéressante encore, l'existence d'un document rédigé par le roi Say Cwong et ses collaborateurs, qui explicite les principes qui ont présidé à sa création. Yong-Ho Choi nous propose l'analyse minutieuse de ce texte, « Les sons justes pour l'éducation du peuple ». Il en ressort que l'objectif était de proposer un système d'écriture adéquat aux structures phonétiques de la langue coréenne (l'utilisation de l'écriture chinoise ayant provoqué la prise de conscience de celles-ci)⁷ et que l'analyse qui aboutit à ce système très particulier qui associe alphabétisme et syllabisme se base sur la philosophie orientale (notamment l'opposition entre le Yin et le Yang) ; or celle-ci s'accorde avec la phonétique moderne sur le principe dichotomique.

- 12 L'homophonie étant envisagée de manière large, des niveaux inférieurs aux niveaux supérieurs, « la question de l'homophonie dans l'acquisition de l'écrit suppose d'analyser aussi bien les erreurs homophoniques traditionnelles - lexicales et grammaticales - que les erreurs dues aux effets de l'homophonie : délimitation des mots, homophonie interne lexicale et verbale. » M. Ros Dupont se propose d'analyser les procédures diverses mises en œuvre par les apprenants (du CE1 au CM1) pour traiter l'homophonie. Dans ce but, deux types de données ont été recueillies, dans le cadre d'ateliers d'écriture qui préservent l' « écologie de la classe », le corpus des erreurs graphique et celui des commentaires « métagraphiques ». L'étude met en évidence l'interaction de l'analogie, du sens, de la phonographie et de la morphographie. Une telle recherche, dont le but n'est pas directement pédagogique, n'est pas sans enjeux pour l'enseignement, quand elle fait apparaître que « le fait d'écrire, de s'interroger non seulement sur cet écrit ou sur la norme à respecter mais aussi sur ce qui – des représentations aux procédures - génère ou entrave cet écrit, permet à l'enfant de prendre conscience et du fonctionnement de la langue et de son propre fonctionnement de scripteur ».
-

NOTES

1. LUCCI, V. et MILLET, A. (éds) *L'orthographe de tous les jours, enquête sur les pratiques orthographiques du français*, Champion, Paris, 1994.
 2. CHEVROT, J.-P. (éd.) « L'orthographe et ses scripteurs », *Langue française*, n° 124, Larousse, Paris, 1999.
 3. CHISS, J.-L. « Plurivocité de l'écriture et "literacy" », *Propriétés de l'écriture*, « Actes du colloque de l'Université de Pau, 13, 14, 15 novembre 1997 », J.-G. Lapacherie (éd.), Publications de l'Université de Pau n 10, 1998, pp. 89-94.
 4. OLSON, D. *L'univers de l'écrit*, Retz, Paris, 1998 ; voir le compte-rendu de Chr. PUECH, « Culture (s) de l'écrit : diversité et convergence », *Le français aujourd'hui* n° 129, pp. 122-127.
 5. HARRIS, R. *The Origin of writing*, Open court, La Salle, Ill., 1986 ; RUIZ, E. *Hacia una semiología de la escritura*, Fundacion German Sanchez Ruiperez, Madrid, 1992.
 6. HARRIS, R. (1993) *La sémiologie de l'écriture*, CNRS, Paris ; RUIZ, E. *Hacia una semiología de la escritura*, Fundacion German Sanchez Ruiperez, Madrid, 1992 ; CHRISTIN, A.-M. (1995) *L'image écrite ou la déraison graphique*, Flammarion, Paris.
 7. Voir la citation de Olson plus haut.
-

AUTEUR

JACQUES ANIS